



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## COMMUNE DU GUA

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 21/11/24

Affichage : 21/11/24

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 2

- Votants : 17

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Didier DEBRIE, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDoux, Joël CHAGNOLEAU, Evelyne BERUSSEAU, Alain LATREUILLE, Marie-Pierre BIGOT.

Excusés : Emmanuelle STRADY a donné procuration à Alain LATREUILLE. Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU.

Absents : Laurent VICI, Christine CHAPRON.

Secrétaire de séance : Michel REY

### **2024\_11\_79 Echange de terrain : cession de la parcelle H1128 et acquisition des parcelles H1132 et H809 à Monsanson**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024\_10\_71 en date du 24 octobre 2024, le conseil municipal a constaté la désaffection de la portion de voirie de 7m<sup>2</sup> située entre le 11 et le 15 de la rue de la côte d'argent à Monsanson et a décidé de son déclassement au profit d'une cession de terrain en faveur de M. Pelletanche (parcelle H1128).

La commune, quant à elle, est intéressée par l'acquisition d'une bande de 70 m<sup>2</sup> (parcelles H1130, H1132 et H809) située en bordure de la rue de la Côte d'Argent appartenant à M. Pelletanche. L'intérêt pour la commune réside dans la facilitation de manœuvre du bus scolaire dans le virage. S'agissant d'une cession par la commune, France Domaines a dû émettre un avis sur la valeur vénale du délaissé de voirie et l'a estimé à 228€ hors droits et taxes assortie d'une marge d'appreciation de 10 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'échange de terrains,
- DECIDE de fixer le prix des parcelles cédées et à acquérir au prix de 228€,
- AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les actes notariés relatifs à l'échange avec M. Pelletanche.
- DIT que les crédits sont ouverts au budget principal.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 05/12/24  
et de sa publication le 05/12/24

Le Maire,

Patrice BROUHARD



17600